

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 378 au sujet de la nomination du conseil du contentieux.

n° 378

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 avril 1948

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1948

Date du numéro

30 avril 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 18 août 1881 : Vu le décret n° 46722 du 15 août 1946 portant réorganisation du conseil du contentieux de la Côte française des Somalis promulgué par arrêté n° 1632 du 4 mai 1946 (J. O. Côte française des Somalis, n° 5 mai 1946, p. 92).

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont nommés : a) Président du conseil du contentieux : M. Poli, président du Tribunal supérieur d'appel ; b) Assesseurs titulaires : M. Godefroy, chef du service des douanes : M. Kermeur, chef du service des domaines : c) Assesseur suppléant : M. Carbonel, paveur de 2° classe du Trésor : d) Commissaire du (Gouvernement : M. Roche, procureur de la République, chef du service judiciaire ; e) Secrétaire du conseil : M. Benazet, chef du cabinet civil. Art. 2.— Avant d'entrer en fonctions, ils prêteront, devant M. le Gouverneur, le serment prescrit par La Loi. Art. 3.— Le présent arrêté sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.